


# Procédure file

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2008/0099(COD) codécision) Directive</p>	Procédure terminée
<p>Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. Codification</p> <p>Abrogation <a href="#">2010/0271(COD)</a></p> <p>Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	ALDE <a href="#">WALLIS Diana</a>	25/06/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	Réunion <a href="#">2972</a>	Date 10/11/2009
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Service juridique</a>	Commissaire BARROSO José Manuel	

Événements clés			
26/05/2008	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2008)0318</a>	Résumé
04/06/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
07/10/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
09/10/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0382/2008</a>	
18/11/2008	Résultat du vote au parlement		
18/11/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0530/2008</a>	Résumé
10/11/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
25/11/2009	Signature de l'acte final		

25/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		
09/12/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2008/0099(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation <a href="#">2010/0271(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/63477

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2008)0318</a>	26/05/2008	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES1507/2008</a>	17/09/2008	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0382/2008</a>	09/10/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0530/2008</a>	18/11/2008	EP	Résumé
Projet d'acte final	<a href="#">03635/2009/LEX</a>	25/11/2009	CSL	

### Informations complémentaires

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

### Acte final

[Directive 2009/139](#)  
[JO L 322 09.12.2009, p. 0003](#) Résumé

## Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. Codification

OBJECTIF : codification de la directive 93/34/CEE relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 93/34/CEE du Conseil, du 14 juin 1993 relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. Codification

En adoptant le rapport de Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), la commission des affaires juridiques a approuvé, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

## Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues.

### Codification

---

Le Parlement européen a adopté par 617 voix pour, 17 voix contre et 16 abstentions une résolution législative approuvant, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues (version codifiée).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

## Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues.

### Codification

---

**OBJECTIF** : codification de la directive 93/34/CEE relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues.

**ACTE LÉGISLATIF** : Directive 2009/139/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues (version codifiée).

**CONTENU** : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 93/34/CEE du Conseil, du 14 juin 1993 relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

**ENTRÉE EN VIGUEUR** : 29/12/2009.

**APPLICATION** : à partir du 01/06/2010.